



Envoyé en préfecture le 11/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le 11/06/2025

ID : 001-210102133-20250606-2025_06_29-DE



Département de l'Ain

2025-06-29

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le six juin à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Leyment, sous la présidence de **Monsieur KLINGLER Lionel, Maire**, dûment convoqués le 23 mai 2025 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

PRESENTS	KLINGLER Lionel BRICOURT Sandrine BUTZER Cédric CHARMONT Josiane	GRILLOT Romain PEILLON Alain	RENAULT Denis SEVE Brigitte
ABSENTS	Mme ROCHEREAU Cindy MICHALET Morgan		
POUVOIRS	Monsieur ELIE Eric a donné pouvoir à Monsieur RENAULT Denis Madame VILLECOURT Marie a donné pouvoir à Madame BRICOURT Sandrine Madame JANAUDY Ophélie a donné pouvoir à Monsieur PEILLON Alain Madame NOWACZYK Monique a donné pouvoir à Madame CHARMONT Josiane Monsieur PETAT Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur BUTZER Cédric		

Monsieur Denis RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : IMPLANTATION D'UNE STATION RADIOÉLECTRIQUE SIS A « 5283 Les Colombettes – 01150 Leyment » - BAIL CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES

La Société Cellnex France Infrastructures, dont le siège social est situé 58 Avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt envisage l'implantation et l'exploitation d'une station radioélectrique composée d'Infrastructures et d'Équipements Techniques.

Le projet de contrat de bail a été établi pour la location d'une superficie de 48m² de la parcelle B n°1566.

La redevance annuelle sera de 3000€ nets (Trois Mille euro nets).

Sur rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré le conseil municipal,

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions,

- **Approuve** la location de 48m² de la parcelle B n°1566
- **Approuve** le montant de la location annuelle fixée à 3000€ nets (Trois Mille euros nets).
- **Approuve** le contrat de bail, pour une durée de douze années avec possibilité de tacite reconduction à compter de sa date de signature
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Le secrétaire de séance,

Denis RENAULT,

Le Maire,

Lionel KLINGLER,

